

Bernex, le 18 mai 2021

Compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2021 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 Mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Stéphane Vesin, Richard Martinez, Marie Perard, Jean-Jacques Bertoni, Pierrarnaud Christin

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Amandine Dutruel, Sandie Masson (excusées), Edouard Betemps.

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

1) Décide, pour compléter l'exploitation du chalet de Combe qui a été transformé en restaurant d'altitude, d'acquiescer une licence d'exploitation de débit de boissons de 4ème catégorie appartenant à la SARL BNPIR, dont le siège social est à 13012 Marseille, 118 Avenue des peintres roux et qui a été exploitée jusqu'au 30 Septembre 2016 par Monsieur Bernard Grinand au 140 rue de la Cure 01510 Ordonnaz sous l'enseigne «La petite auberge » moyennant la somme de quinze mille euros H.T soit dix-huit mille euros TTC avec des frais de transfert s'élevant à huit cents euros H.T soit neuf cent soixante euros TTC. Etant ici précisé que les frais d'enregistrement sont à la charge de la commune. Il donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette acquisition et notamment signer toutes pièces nécessaires à sa conclusion

2) Effectue des virements de crédits sur le budget principal

3) Décide de continuer à adhérer au service commun d'application du droit des sols de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA) et lui confie l'instruction des :

- . certificats d'urbanisme opérationnels, prorogations des certificats d'urbanisme opérationnels
- . permis de construire, permis de construire modificatifs, transferts, annulations, prorogations
- . permis d'aménager, permis d'aménager modificatifs, transferts, annulations, prorogations
- . permis de démolir, permis de démolir modificatifs, transferts, annulations, prorogations
- . remontées mécaniques.

Il autorise le Maire à signer la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCPEVA

4) Instaure à compter du 1er juin 2021 une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ainsi qu'un complément indemnitaire annuel (CIA) pour les adjoints techniques, agents de maîtrise et techniciens territoriaux et complète le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents relevant des cadres d'emplois des attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, ATSEM et adjoints d'animation avec un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). Il autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de ces deux parts dans le respect des principes définis.

5) Adhère au service « Gestion des dossiers chômage » du Centre de Gestion de la Haute-Savoie à compter du 1er janvier 2021 pour une année renouvelable par tacite reconduction avec l'option de la gestion mensuelle et autorise le Maire à signer la convention d'assistance administrative à la mise en oeuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » du CDG74.

6) Fixe les tarifs d'entrée au mini-golf ainsi qu'il suit :

.5,00 € par personne pour les adultes et les enfants de plus de 10 ans

.4,00 € par personne pour les groupes de 9 personnes ou plus et pour les enfants jusqu'à 10 ans

7) Fixe les tarifs des services proposés aux camping-cars (bornes de service et station sanitaire écologique):

. Eau propre et potable : 2,00 € pour 20 minutes de remplissage

. Electricité : 2,50 € pour 4 heures

5,00 € pour 8 heures

7,50 € pour 12 heures

Stationnement et vidange : Gratuits

8) Discute d'affaires diverses

. Formation sur les mécanismes de dérèglement du climat à Evian en mai 2021 (ateliers CCPEVA)

. fête des mères : proposition de faire réaliser des dessins par les enfants de l'école et de les exposer à l'occasion de la distribution de roses aux mamans de plus de 70 ans (achat de 100 roses)

9) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

. parcelles cadastrées section A sous les numéros 4508 et 4510 sises 260 route de la Dent d'Oche

. parcelle cadastrée section C sous le numéro 2152 sise 1050 Route du Télésiège

. parcelle cadastrée section A sous le numéro 1145 sise 40 Chemin des Faverges

. parcelle cadastrée à la section A sous le numéro 4422 sise 82 Chemin de Beaufort.